

Le sénateur Fairbairn: Vous avez reconnu que, bien que le processus constitutionnel établi en 1982 sur les questions concernant les autochtones n'ait pas abouti à une solution satisfaisante on a néanmoins réalisé beaucoup de progrès, à la fois dans les rapports avec les autres paliers de gouvernement et dans le domaine de l'enseignement public. En fin de compte, c'est un désaccord non pas sur le principe, mais plutôt sur la définition des termes, qui a été fatal à l'entente potentielle de mars. Alors qu'il n'y a plus de processus constitutionnel pour les autochtones, prévoyez-vous que les questions en suspens vont être résolues au cours des discussions qui auront lieu dans diverses tribunes autres que la tribune constitutionnelle?

M. Gordon: Premièrement, il y aurait quelques divergences de principe dans les discussions que vous avez mentionnées, particulièrement avec les gouvernements provinciaux, et qui portaient sur des questions constitutionnelles. Il n'existe aucune tribune actuellement pour régler ces problèmes très urgents. La tribune constitutionnelle a permis aux autochtones de s'adresser à leurs gouvernements provinciaux ou à d'autres branches du gouvernement fédéral. Depuis la disparition du processus constitutionnel à l'intention des autochtones, il n'est plus nécessaire ni urgent que le gouvernement s'occupe de ces questions. En outre, on a accordé des fonds aux autochtones en vertu de ce processus constitutionnel pour qu'ils formulent et expriment clairement leurs idées. Tout cela a été supprimé puisqu'il n'y a plus de processus constitutionnel.

Ainsi, même si les dirigeants du nord du Canada pensent aux moyens de résoudre leurs problèmes, il leur est impossible de se réunir pour proposer au gouvernement des solutions à ces problèmes. Nous n'essayons pas de vous exposer nos problèmes pour que vous les résolviez. Nous vous demandons un moyen de les résoudre. Il est important qu'il y ait un processus, et qu'il soit établi à deux niveaux. On a besoin du processus constitutionnel et d'un autre qui traite de questions plus ordinaires qui pourraient être réglées au niveau législatif. Ces deux processus doivent fonctionner ensemble pour nous permettre de résoudre certains des problèmes réels de la collectivité autochtone.

Nous pourrions régler nous-mêmes un bon nombre des problèmes sociaux. Nous aurons besoin encore pendant quelque temps que le gouvernement nous accorde une aide supplémentaire pour régler les problèmes économiques. Cette occasion de nous présenter devant le Sénat est la dernière chance que nous avons de faire valoir notre point de vue. Il n'y a pas d'autre endroit où nous pouvons aller pour dire: «Dites, nous venons d'avoir une bonne idée sur la façon de résoudre ce problème de droit familial ou cette question touchant l'enseignement.» Il n'y a plus de réunions organisées. Il ne nous reste que le ministère des Affaires indiennes ou les gouvernements provinciaux, dont les priorités sont autres. Le ministère des Affaires indiennes s'occupe davantage de la distribution des services aux réserves et il n'a pas les moyens de commencer même à s'occuper des besoins économiques des collectivités. Nous avons donc besoin d'occasions de traiter de ces questions

[M. Gordon.]

et de ressources pour formuler nos solutions et les présenter au gouvernement.

Cependant, comme nous ne pouvons pas parvenir à un accord en quatre ans seulement, je ne pense pas qu'il soit raisonnable de dire: «Puisque vous ne pouviez pas vous mettre d'accord, n'y pensons plus.» Il a fallu plus de cent ans pour rapatrier la Constitution au Canada et encore le dialogue était-il entre deux sociétés qui se comprennent relativement bien.

Le sénateur Fairbairn: Le groupe de travail de Meech Lake a séjourné dans diverses localités du Nord, notamment Iqaluit, où nous nous sommes entretenus avec les dirigeants inuit. Ils nous ont fait savoir qu'à la suite de l'interruption de ces démarches constitutionnelles, les Inuit avaient peut-être davantage le sentiment d'être laissés à l'écart que les autres peuples autochtones parce qu'ils n'ont pas les mêmes contacts avec l'administration gouvernementale. Je crois que c'est John Amagoalik qui a dit que si le gouvernement voulait savoir ce que pensaient les Inuit, il devrait se rendre dans la toundra, car il n'y avait aucun moyen pour les Inuit de se faire entendre au cœur des discussions à Ottawa.

M. Gordon: Je suis d'accord avec John Amagoalik sur ce point. Les Inuit sont immensément attachés au Canada et ils veulent absolument resserrer leurs liens avec ce pays. Nous essayons désespérément d'ouvrir la porte, mais on ne cesse de nous la refermer au nez. Nous voulons être des citoyens à part entière de ce pays et contribuer à son épanouissement, mais il nous semble que chaque fois que nous faisons quelque progrès, on nous referme la porte au nez, que l'on ne veut pas de nous dans ce club exclusif réservé aux Américains, dont les autochtones sont exclus.

Nos contacts avec le gouvernement canadien sont très récents. Ce n'est qu'après la Deuxième Guerre mondiale que beaucoup d'entre nous avons appris que nous faisons partie du Canada. Le peuple inuit s'identifie fortement au Canada, parce que le gouvernement canadien les a aidés quand ils étaient menacés de famine, quand les temps étaient durs. Nous avons donc un profond sentiment d'appartenance au Canada. Mais avec la perte de la tribune constitutionnelle, nous avons l'impression d'être laissés à l'écart, et je crois que cela va commencer à déteindre sur la perception que les Inuits ont de ce pays. L'histoire des relations entre les Canadiens et les autres peuples autochtones a été longue et sordide. L'histoire du dernier siècle est truffée de guerres et de confrontations. On ne trouve rien de tel dans le cas des Inuits, et c'est pourquoi les Inuits appuient fermement le Canada dans les dossiers de la souveraineté dans l'Arctique, du rapatriement de la Constitution et d'autres questions semblables. De plus, le dialogue entre les Inuit et le reste du Canada a été rompu et il nous faut ces moyens de participer véritablement à la réalité canadienne.

● (1740)

Le président: Le nom du sénateur Watt est le dernier sur la liste. Je vois que le sénateur Adams lève la main. Je ne m'y oppose pas, sauf pour dire que nous devons lever la séance à 18 heures et qu'il nous reste donc 11 minutes. Je propose que nous tentions de ne pas dépasser cette limite.